



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 14

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 20/02/2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 février 2019**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), DUBOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), Mmes GARRIDO (a procuration pour M. GOSSELIN), THIEBLIN (a procuration pour M. DUPLA), M. DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mmes DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. DUBOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUPLA (a donné procuration à Mme THIEBLIN).

Etaient absents non excusés : M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Un scrutin a eu lieu, M. DUCASSE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°13

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Emplois saisonniers pour la période d'été 2019

Dans le cadre du fonctionnement des services municipaux et pour la continuité des missions sur la commune il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le MAIRE à recruter des emplois saisonniers pour la période d'été 2019 comme suit :

- 3 emplois temporaires d'agents polyvalents à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial, catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service technique (CTM) pour la période de juillet et août 2019,
- 1 emploi temporaire d'agent polyvalent à temps non complet, sur le grade d'adjoint technique territorial, catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service Education Association Sport et Animation (EASA) pour la période de juillet et août 2019,
- 1 emploi temporaire de surveillant de bassin à temps complet sur le grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives, catégorie hiérarchique B, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service EASA pour la période de juin, juillet et août 2019,
- 1 emploi temporaire de surveillant de bassin à temps non complet, sur le grade d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives, catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service EASA pour la période du 6 juillet au 31 août 2019,

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Il est précisé que les crédits sont prévus au budget principal de la commune chapitre 012.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Après avis du CT de la collectivité

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à recruter des emplois saisonniers pour la période d'été 2019 comme suit :

- 3 emplois temporaires d'agents polyvalents à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial, catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service technique (CTM) pour la période de juillet et août 2019, les agents recrutés seront rémunérés sur le 1^{er} échelon du grade,
- 1 emploi temporaire d'agent polyvalent à temps non complet, 24 heures hebdomadaire sur le grade d'adjoint technique territorial, catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service Education Association Sport et Animation (EASA) pour la période de juillet et août 2019, l'agent recruté sera rémunéré sur le 1^{er} échelon du grade,
- 1 emploi temporaire de surveillant de bassin à temps complet sur le grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives, catégorie hiérarchique B, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service Education Association Sport et Animation (EASA) pour la période de juin, juillet et août 2019, l'agent recruté sera rémunéré sur le 2^{ème} échelon du grade,
- 1 emploi temporaire de surveillant de bassin à temps non complet, 26 heures hebdomadaire (dont 6 à 10 h par semaine pour la surveillance des activités du club ou les compétitions du club en ce compris les week-ends), sur le grade d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives, catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service Education Association Sport et Animation (EASA) pour la période du 6 juillet au 31 août 2019, l'agent recruté sera rémunéré sur le 2^{ème} échelon du grade,

Le recrutement des agents se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget principal de la commune chapitre 012.

M. le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.